



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-42

L'an deux mille dix-sept, à 10h
Le 20 décembre, à Châlons en Champagne

Date de convocation	30 novembre 2017
Nombre de délégués :	
🔥 Titulaires	36 Titulaires
🔥 Suppléants	36 Suppléants
🔥 Présents	23 Présents
🔥 Votes par procuration	6 votes par procuration

Étaient présents :

Mme Morgane PITEL	M. Simon LECLERC (Pv M. Séjourné)
M. François BUSSIERE	M. Pascal MAUROY
Mme Danielle COMBE (Pv M. Picart)	M. Michel NORMAND
M. Daniel COURTAUX	M. JP CHABOUSSON
M. JF DAMIEN	M. Robert PASCOLO
M. JC JACQUEMART	M. Philippe CLAUDE
Mme Pascale GAILLOT (Pv Mme Noiret Richet)	Mme Thérèse BERGER
M. Pascal GILLAUX	M. Yvon HUMBLLOT
Mme Dominique HUMBERT (Pv de M. Millot)	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Edouard JACQUE (Pv de Mme Guillotin)	M. Eric GILLARDIN
M. Guy JOSEPH	M. Daniel ROUVENACH
	M. Claude WALLENDORFF (Pv M.Cordier)

Objet de la délibération :

Statuts de l'EPAMA-EPTB Meuse

Résultat du vote
Pour : 26
Contre : 3
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-42

Objet de la délibération :

Statuts de l'EPAMA-EPTB Meuse

Dans le cadre de la réforme confiant la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aux EPCI-FP en 2018, l'EPAMA a lancé une étude de gouvernance sur le grand cycle de l'eau du bassin versant de la Meuse française.

Lors de la phase de diagnostic, l'EPAMA a rencontré l'ensemble des acteurs du grand cycle de l'eau sur le Bassin versant de la Meuse.

À partir de cet état des lieux, de nouveaux schémas de gouvernance et d'offres de services de l'EPAMA ont été dégagés en comité de pilotage, jusqu'à aboutir à la définition de nouveaux statuts pour l'EPAMA-EPTB Meuse.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir débattu, le comité syndical approuve les nouveaux statuts de l'EPAMA tel qu'annexés à la présente.

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 21/12/2017 à 23:46:37
Référence : eadb535be39870bc1219a9508b1b0b53d183fe0a